



L'OABA et les abattoirs

Plus d'un demi-siècle d'histoire



L'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs fondée en 1961 était reconnue d'utilité publique en 1965. **L'OABA** a été la première association en France, et pendant longtemps la seule, à dénoncer les conditions d'abattage des animaux. A présent, le respect de l'animal dans les abattoirs est une préoccupation forte des citoyens.

En 1964, **l'OABA** obtenait par décret que *"tous les animaux soient étourdis préalablement à leur saignée"*. (Dérogation pour les abattages rituels...)

Depuis plus d'un demi-siècle, **l'OABA** intervient avec le souci constant de faire évoluer les pratiques. Fidèle à l'esprit de sa fondatrice, Jacqueline Gilardoni, **l'OABA** continue de visiter plusieurs dizaines d'abattoirs par an.

JP Kieffer

Docteur Vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Si les progrès semblent limités, il suffit de regarder 50 ans en arrière pour mesurer le chemin parcouru. Mais il reste encore beaucoup à faire...



L'expertise de l'OABA est reconnue et permet à nos auditeurs d'identifier les mauvaises pratiques et d'apporter des solutions concrètes.

Notre démarche

La démarche de l'OABA s'appuie sur des grilles d'audit de protection animale, dans un objectif de progrès en faveur des animaux. Elle repose sur :

La confiance : Les informations sont confidentielles mais l'auditeur doit avoir accès à tous les documents nécessaires.

Le suivi : la visite s'inscrit dans un processus évolutif avec l'envoi d'un rapport qui doit être suivi d'une réponse de l'abattoir informant des actions correctrices engagées.



Identifier les non-conformités relatives à la protection animale



S'appuyer sur des standards officiels



Tenir compte des bonnes pratiques scientifiquement reconnues



Suggérer des mesures correctrices



Discuter des aspects techniques et pratiques



Classifier les abattoirs en catégories selon des non-conformités



Contrôler les mesures prises



Dr vétérinaire Michel Courat

Depuis Janvier 2017 : Délégué coordinateur à l'OABA

2008-2016 : Expert vétérinaire pour les animaux de rente à Eurogroup for Animals à Bruxelles

1998-2008 : Vétérinaire Officiel dans des abattoirs du Royaume-Uni et auditeur protection animale

Nos outils

L'OABA réalise ses audits sur la base de grilles conçues par le Dr Michel Courat. Elles comportent **240 critères** du transport jusqu'à la mise à mort de l'animal.

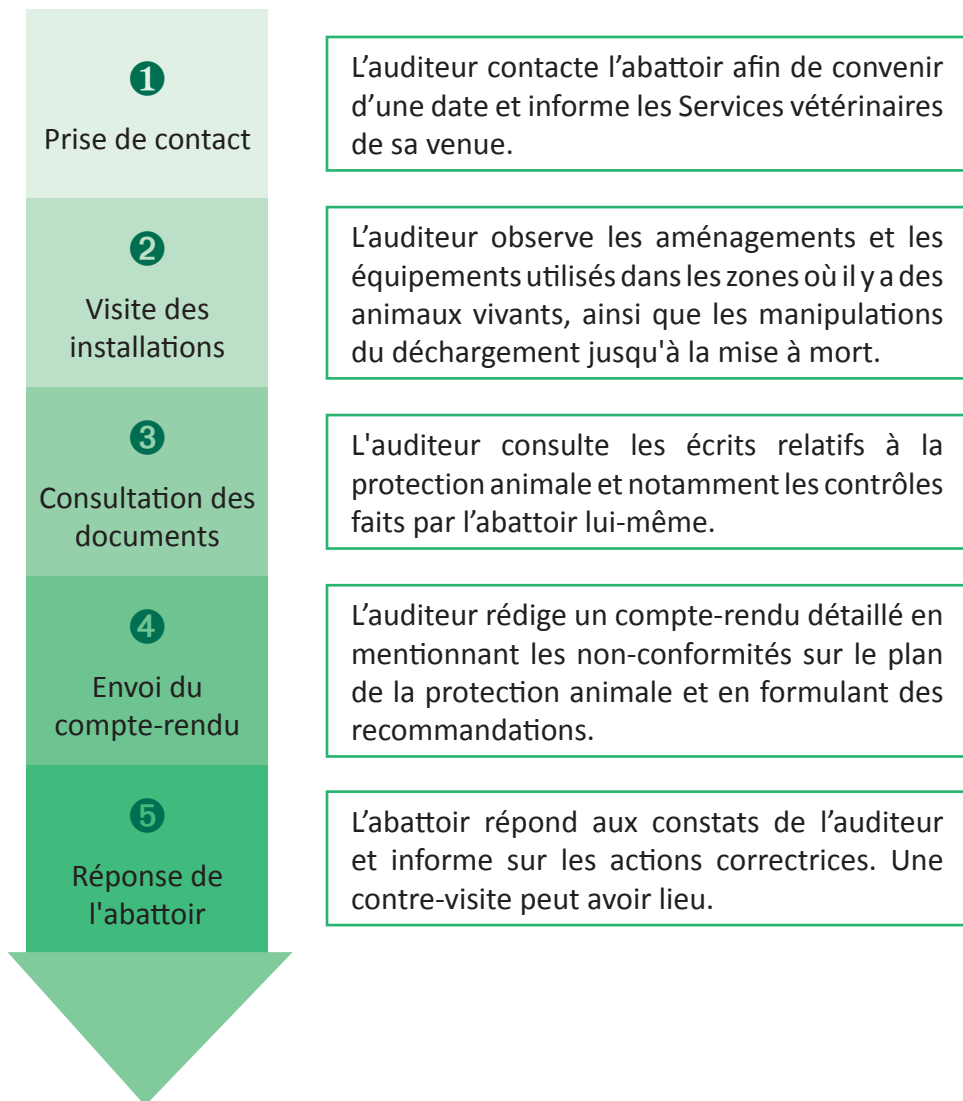
Ces grilles tiennent compte de la **réglementation en vigueur** mais aussi des **bonnes pratiques scientifiquement reconnues**, donc au-delà de ce que prévoit la législation.

Elles sont adaptées en fonction de *l'espèce considérée* (volailles, bovins...) ou de *l'étourdissement pratiqué* (électrique, mécanique, gazeux). Elles définissent *une catégorisation* (en fonction du nombre et de l'importance des non-conformités).

Section B : TRANSPORT / DÉCHARGEMENT					
PRÉPARATION					
	Critères	O/N NO,NA	PPA, NCm, NCM, NCC	Références	Commentaires
ZONE DE RÉCEPTION					
CONTRÔLES À L'ARRIVÉE					
Contrôle systématique	Critères	O/N NO,NA	PPA, NCm, NCM, NCC	Références	Commentaires
B.14	Les animaux sont déchargés aussitôt que possible ?			RGT 1099/2009 Ann. III Par.1.2	Les camions attendent jusqu'à deux heures dans la cour
Densité de Chargement					
Animaux morts					
Animaux blessés faibles ou malades					
CONDITIONS DE DÉCHARGEMENT					
Équipement	Critères	O/N NO,NA	PPA, NCm, NCM, NCC	Références	Commentaires
Rapidité du déchargement					
Manipulations					

Exemple d'une page d'une grille

Concrètement...



Ces audits de protection animale réalisés par l'OABA permettent de faire évoluer les pratiques et apportent des améliorations concrètes dans les abattoirs, par le dialogue et par la confiance établie avec les professionnels.

Un abattoir partenaire



L'abattoir de Kermené, filiale du Mouvement E.Leclerc, dispose de l'un des plus importants sites d'abattage et de transformation en Europe.

Depuis 2017, l'**OABA** a entamé une collaboration avec Kermené à l'initiative de la Direction générale.

"Nous avons demandé un audit par l'OABA, une ONG à qui on a totalement ouvert les portes."

Directeur général de l'abattoir de Kermené

"Entre 2017 et 2019, neuf visites ont été réalisées en vue d'accompagner l'établissement vers une prise en compte toujours plus exigeante de la protection animale."

Des progrès constants grâce à une collaboration franche et véritable."

Dr Jean-Pierre Kieffer

L'OABA et la vidéo-contrôle

L'OABA a accompagné l'abattoir dans la mise en place et l'usage de la vidéo-contrôle.

Des conseils ont été apportés sur les différentes zones devant être couvertes et sur les fréquences de visionnage qu'il convient d'appliquer.

L'OABA considère que la vidéo est un outil important pour **mieux assurer la protection animale**.

C'est aussi un **outil de formation**, à la disposition des opérateurs.



Quelques chiffres

OABA

58 ans d'existence	54 ans d'utilité publique
--------------------	---------------------------

ABATTOIRS

247 abattoirs de boucherie*	965 abattoirs volailles, lapins*
2 155 inspecteurs*	1 200 équivalents temps plein*
30 abattoirs audités / an par les délégués de l'OABA	80 abattoirs audités / an selon les grilles de l'OABA
Plus de 10 % du budget annuel de l'OABA (Estimation d'un audit par l'OABA : 700 €)	

* Source : ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



Des partenariats

L'OABA, CIWF, LFDA et le groupe Casino ont lancé **le premier étiquetage Bien-être animal** en France. S'il ne concerne pour l'instant que la volaille, il s'appliquera bientôt à d'autres productions.

Cet étiquetage inclut l'élevage, le transport et l'abattage. Il repose sur une grille de **230 critères dont plus d'une centaine pour l'abattage**.

Ainsi, le consommateur sera assuré de l'insensibilisation des animaux et pour les niveaux les plus élevés, de l'équipement des abattoirs en vidéo de contrôle dès à présent ou très prochainement.

Le consommateur peut maintenant **faire un choix éclairé** et orienter ses achats vers des produits plus respectueux du bien-être animal.



L'OABA a signé une **Convention avec Carrefour et le Bureau Veritas**.

Tous les abattoirs fournissant les enseignes Carrefour seront audités selon un **référentiel de protection animale établi par l'OABA** soit au moins 80 audits.

L'OABA a assuré l'élaboration des grilles d'évaluation, **et la formation des auditeurs du Bureau Veritas**, un organisme de contrôle et de certification totalement indépendant. Enfin, l'association forte de son expertise peut proposer des actions correctives.



BUREAU
VERITAS



Carrefour

L'OABA est membre du **Comité national d'éthique des abattoirs**. Après plus d'un an de concertations, ce comité a identifié 53 recommandations destinées à améliorer le fonctionnement des abattoirs. Elles ont été reprises dans un avis adopté en janvier 2019 par le **Conseil national de l'alimentation**.